

pro dispositi

SGSV / SSSH / SSSO : La promotion des sciences du retraitement des dispositifs médicaux en Suisse

Hervé Ney, membre du comité central

L'article 2 des statuts de la SGSV/SSSH/SSSO stipule que la société a pour objectif d'assurer et de promouvoir la qualité des prestations fournies, ainsi que la sécurité, la collaboration et l'échange d'expérience au sein du personnel en stérilisation hospitalière, et particulièrement des membres de la SSSH.

Les moyens énumérés pour atteindre ces objectifs sont, entre autres, la représentation active auprès des autorités, les relations avec les autres sociétés professionnelles, le partenariat avec l'industrie, la réalisation de la formation de base, l'élaboration de documents de référence ainsi que l'organisation de manifestations professionnelles.

Que d'évolutions depuis ces dernières années !

Le périmètre d'influence de la société a augmenté : la société est consultée en ce qui concerne le retraitement des dispositifs médicaux dans les cabinets dentaires et médicaux, dans les structures « autres » que le domaine hospitalier dans lesquelles le retraitement est effectué. Elle est engagée dans la formation continue de ces professionnels de santé comme les assistantes dentaires, assistantes médicales, podologues par exemple.

Du point de vue de la formation, la société a été le facteur X dans la construction de la future nouvelle profession de technologue en retraitement des dispositifs médicaux. Il a fallu convaincre les interlocuteurs, construire le projet de formation, conserver le cap malgré les inévitables doutes et craintes légitimes, mobiliser les énergies. L'été 2018 est proche, il y a encore tant à faire.

Les autres sociétés professionnelles faitières représentant les médecins dentistes ou les médecins libéraux, ont collaboré avec la société suisse de stérilisation à la réalisation du guide de retraitement des dispositifs médicaux dans les cabinets dentaires et médicaux.

La société suisse d'hygiène hospitalière a participé à la construction des nouvelles bonnes pratiques de retraitement des dispositifs médicaux, accessibles depuis le début de cette année.

La pérennisation et le succès des Journées Nationales Suisses de Stérilisation, chaque année en juin, permettent de renforcer les liens avec nos

partenaires industriels, sans lesquels les conditions de participation offertes à nos membres ne pourraient pas être réunies.

L'avenir permettra de promouvoir les sciences de la stérilisation !

L'article 3 de la Loi sur les Produits Thérapeutiques, le devoir de diligence, stipule qu'il convient de prendre toutes les mesures requises par l'état de la science et de la technique afin de ne pas mettre en danger la santé de l'être humain et des animaux.

La SGSV/SSSH/SSSO assure la veille réglementaire et normative, notamment pour transmettre les informations actualisées dans les cours de formation qu'elle organise.

Les défricheurs d'aujourd'hui, dans le domaine du lavage, du conditionnement ou de la stérilisation, ont l'occasion de présenter leurs travaux dans le cadre des manifestations organisées par la SGSV/SSSH/SSSO.

La société mondiale de stérilisation a inclus la notion de Sciences dans son appellation, comme nos voisins français.

La « stérilisation hospitalière » a laissé place aux notions élargies de « retraitement des dispositifs médicaux ». Le concept de « sciences du retraitement » sera la prochaine étape, et il n'est pas incompatible avec l'aspect pratique, de terrain.

La collaboration avec nos partenaires industriels est importante, tendra à se développer, puisque les recherches effectuées par les laboratoires privés ont souvent conduit à des évolutions des sciences de la stérilisation, comme par exemple l'optimisation des laveurs-désinfecteurs, les nouveaux procédés d'emballage ou le développement de la stérilisation basse température.

La SGSV/SSSH/SSSO doit cependant veiller à une totale impartialité dans la tribune d'expression qu'elle donne à ses partenaires industriels, qui doivent demeurer les témoins privilégiés de l'évolution des sciences du retraitement des dispositifs médicaux en Suisse, mais pas les acteurs clés.

L'utilisation du logo de la SGSV/SSSH/SSSO doit aussi être précisée.

Ce logo est une représentation des travaux scientifiques de la société savante suisse en matière de retraitement des dispositifs médicaux pour la Suisse.

Son utilisation engage les membres de la société. Les représentants au comité central, élus par les membres, garantissent la bonne utilisation de ce logo, notamment dans la caution scientifique qu'il signifie et dans l'impartialité qu'il représente lorsqu'il est associé à des manifestations à caractères commerciaux et/ou privées. L'utilisation du logo doit répondre aux règles suivantes :

- Le fait d'être membre passif de la SGSV/SSSH/SSSO ne donne pas un droit automatique à l'utilisation du logo
- Par contre, un membre passif peut communiquer sur son adhésion à la société en écrivant *membre passif de la SGSV/SSSH/SSSO*
- Lors d'une formation organisée par un ou des membre(s) passif(s), l'utilisation du logo peut se faire si un des membres du comité participe à la journée de formation en tant qu'orateur et/ou modérateur. Sa responsabilité est de veiller à ce qu'aucun conflit d'intérêt avec les objectifs de la SGSV/SSSH/SSSO ne puisse être ressenti par les participants à la manifestation dans les discours prononcés ou les produits promus.
- Le logo peut être utilisé pour les présentations orales ou écrites des membres du comité lors des manifestations auxquelles ils sont conviés, pour lesquelles ils représentent la SGSV/SSSH/SSSO
- Les membres actifs ne sont pas autorisés à utiliser le logo. Ils peuvent communiquer sur leur adhésion à la société en écrivant *membre actif de la SGSV/SSSH/SSSO*

La promotion des sciences de la stérilisation en Suisse passe en premier lieu par l'adhésion et le soutien des membres et partenaires de la SGSV/SSSH/SSSO.

L'ensemble des membres du comité central vous remercie pour votre confiance. |